

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 janvier 2020

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX COUSSINET DE SAEVER BARBAGLIA RIVIERE BOCQUET FINGER ROLLAND PYTHOUD IBARRA GROSROYAT BILLARD MOSER MAKHLOUF FOREL LAGREZE AUBERTIN

Absent(s) excusé(s) :

Mme MINELLA-ROLLAND : pouvoir à Mme PYTHOUD

Absent(s) :

M. FAVRE

ORDRE DU JOUR :

1°) Nomination d'un secrétaire de séance

2°) **Approbation du compte rendu du 3 décembre 2019** (envoyé par mail le 10/12)

3°) **Finances :**

- a) **Factures** (annexe)
- b) **Service de recharge pour véhicules électriques = avenant n°1 à la convention financière**
- c) **MAPA réhabilitation de la maison du lavoir = lots infructueux**
- d) **Restructuration de l'école = choix du cabinet de maîtrise d'œuvre**
- e) **Logiciel cantine = migration de E. Enfance vers BL. Enfance**

4°) **Administration générale :**

- a) **Mandat au Président du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective**

5°) **Urbanisme :**

- a) Dossiers vus en commission
- b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

6°) **Voirie - Bâtiments :**

- a) Informations diverses

7°) **Scolaire - Petite Enfance :**

- a) Informations diverses

8°) **Communauté de Communes :**

- a) Compte rendu du conseil communautaire
- b) Comptes rendus des différentes commissions

9°) **Questions diverses**

1°) **Nomination d'un(e) secrétaire de séance :** Madame BARBAGLIA se propose et est donc nommée pour exercer les fonctions de secrétaire.

2°) **Approbation du compte-rendu du 3 décembre 2019 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3°) **Finances :**

- a) **Factures** : après quelques précisions sur diverses dépenses, la liste telle que présentée, est acceptée.

- b) Service de recharge pour véhicules électriques : avenant n°1 à la convention financière** : Monsieur le Maire rappelle la convention financière relative aux installations de recharge de véhicules électriques (IRVE). Il explique que dans le cadre de la définition des conditions générales d'utilisation du service, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a rédigé, pour l'ensemble des communes, les conditions générales d'utilisation de ce service. Le Conseil accepte à l'unanimité, les conditions générales d'utilisation telles que rédigées par la Communauté d'Agglomération.
- c) MAPA pour la réhabilitation de la maison du SOROT et de son lavoir** : Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la deuxième consultation, les nouvelles offres pour les lots 2 et 4 sont encore largement supérieures à l'estimation et qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 5. Il propose, comme pour la première consultation, de déclarer ces 3 lots infructueux et de relancer une nouvelle consultation. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- d) Restructuration de l'école : choix du cabinet de maîtrise d'œuvre** : Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre, 8 dossiers de candidature ont été reçus. Après vérification et analyse technique de ces dossiers, 3 cabinets ont été retenus. Ces 3 offres ont été étudiées selon les critères de jugement définis dans le règlement de consultation, et la meilleure note a été obtenue par le cabinet DOSSE ARCHITECTE ASSOCIES. Il rappelle l'estimation qui s'élève à 1'200'000 € et précise que le taux proposé par le cabinet retenu, pour une mission de base, est fixé à 10.90% de l'estimation, soit 130'800 € H.T. Monsieur MAKHLOUF précise qu'il n'est pas légal d'engager la commune dans des dépenses en période électorale et qui plus est, dans un tel choix qui n'est pas forcément judicieux. Il estime que ce projet doit être étudié plus en profondeur. Monsieur MOSER propose de retarder cette décision d'au moins 2 mois. Le Conseil, par 14 voix pour, trois abstentions (Mme FOREL et MM FINGER et MOSER) et un contre (M. MAKHLOUF) accepte de confier le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet DOSSE ARCHITECTE ASSOCIES.
- e) Logiciel cantine : migration de E. Enfance vers BL. Enfance** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le logiciel actuellement en place pour la gestion de la cantine, du périscolaire et de l'extrascolaire cessera de fonctionner à compter du mois de mai. Il convient donc de migrer vers le nouveau logiciel « BL. Enfance », proposé par la société BERGER LEVRAULT. Le coût des prestations de paramétrage, de conversion des données et de formation s'élève à 2'630 € H.T. et le contrat de maintenance du logiciel s'élève à 121.60€ H.T./mois. Le Conseil accepte à l'unanimité.

4°) Administration Générale :

- a) Mandat au Président du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective** : Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion, avait été mis en place afin d'assurer une couverture financière complète des risques encourus par les collectivités en cas de décès, accidents de travail, maladies professionnelles, maladies, etc... des agents titulaires et contractuels. L'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2020. La consultation à venir doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, et dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Afin de permettre au Centre de Gestion d'engager la procédure de consultation, au nom de la collectivité, la commune doit lui donner mandat. Le Conseil accepte à l'unanimité.

5°) Urbanisme :

a) Dossiers vus en commission :

• Déclarations préalables

- Sté PREMIERES LOGES : division parcellaire Rue de la Velle = **avis favorable**
- M. GUILLET E., Rue des Anémones : pose de volets roulants = **avis favorable**
- M. BERNARD F., Chemin des Landes : pose d'une clim = **avis favorable**
- M. CABRI E., Vionnet de la Chapelle : division parcellaire = **avis favorable**
- SCI PHIMA, Route Blanche : changement de destination Salle de restaurant en bureau = **avis favorable**
- Mme PICHAULT I., Rue des Anémones : abri de jardin : **avis favorable**

• Permis de construire

- Mme TUBOEUF S., Impasse de l'Ouche : extension de 11m² et modification de façades = **avis favorable**
- M. BELMOKHTAR M., Lot D « Le Coin Lis » Rue des Plantages : maison individuelle = **avis favorable**
- M. CANU Y., Lot C « Le Coin Lisa » Rue des Plantages : modification couleur menuiseries = **avis favorable**
- Sté Constructions General Managements Projets, Rue du Journans : transfert du PC de la SCI CHIKO = **avis favorable sous réserve du respect des conditions notariées initiales à vérifier**
- M. BOUJIDA A., Rue des Alpes « Le Mont Blanc » : modification des points altimétriques (permis d'aménager) = **avis favorable**
- SNC IP1R, Route Blanche : construction de 27 logements = **avis favorable sous réserve du contrôle de la suffisance des réseaux et de demander au pétitionnaire de revoir la longueur de toiture**

b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil :

• Permis de construire

- Mme TUBOEUF S., Impasse de l'Ouche pour l'extension de 11m² et modification de façades
- M. CANU Y., Lot C « Le Coin Lisa » Rue des Plantages pour la modification de couleur menuiseries
- Sté Constructions General Managements Projets, Rue du Journans : transfert du PC de la SCI CHIKO

• Déclarations préalables

- Mme GIROD H., Rue de la Gravière pour modification de façades
- M. GUILLET E., Rue des Anémones pour la pose de volets roulants
- M. BERNARD F., Chemin des Landes pour la pose d'une clim
- M. DEVIE G., Rue des Frênes pour une piscine

c) **Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner** : 3 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

6°) Voirie – Bâtiments :

- Monsieur le Maire précise que la réception des travaux liés au BHNS n'est toujours pas intervenue.
- Mme FOREL informe qu'un panneau indiquant le plateau surélevé au niveau du nouvel abri bus se situe dans sa haie. Monsieur le Maire contactera le Département pour faire vérifier.
- M. MOSER rappelle que l'éclairage du passage piétonnier souterrain ne fonctionne toujours pas et qu'il est nécessaire de vérifier l'état de la grille au sol ; elle doit être bouchée car en cas de pluie il y a toujours beaucoup d'eau. Monsieur le Maire en prend note et fera le nécessaire.

7°) Scolaire- Petite Enfance :

- a) Informations diverses : Mme DE SAEVER n'a rien de particulier à signaler.

8°) Communauté de Communes :

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 19 décembre
b) Comptes rendus des différentes commissions :
 - Administration générale - Finances
 - Transport – Aménagement du Territoire

9°) Questions diverses :

- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie des vœux du 11 janvier prochain et fait le point sur l'organisation. La mise en place de l'Espace de Vaise est fixée au 11/01 à 15h.
- Rappel de la date du repas des Aînés qui aura lieu le dimanche 23 février 2020.
- M. LAGREZE fait part d'une demande d'installation d'un cabanon-pizza, stationnant actuellement sur la commune de Prévessin et qui doit quitter son emplacement.
- M. BOCQUET rappelle que la signalisation à l'entrée du Chemin de Beule est à revoir et M. FINGER en profite pour parler de l'état du 1^{er} pont ainsi que de la barrière.
- Le prochain conseil aura lieu le Mardi 4 février 2020, à 20h30.

Séance levée à 22h00